



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 118156

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les répercussions de l'affaire dite des frégates de Taïwan sur le budget de son ministère. En effet, annoncés au milieu du plan de rigueur de 11 milliards d'euros, les 460 millions d'euros d'annulation de crédits prévus pour 2011 sont passés à peu près inaperçus. Les différents ministères vont devoir sacrifier une partie de leurs crédits mis en réserve et destinés à être dépensés à la fin de l'année. Ces 460 millions ne serviront pas à réduire le déficit mais à payer l'amende à laquelle l'État a été condamné dans l'affaire des frégates de Taïwan le 11 juin 2011. S'il faut payer rapidement 460 millions, il faut donc retirer en urgence 460 millions dans le budget de l'année en cours. Or, sans raison particulière, le budget affecté aux anciens combattants est concerné par ce remboursement à hauteur de 11,6 millions d'euros. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons qui justifient cette affectation budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118156

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9977

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)